

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	21 (puis 22, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.46/06.24)
- votant par procuration	7 (puis 6, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.46/06.24)
- absent	1
- total des votants	28

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 28 juin 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-sept juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt juin, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMÂÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Anne-Lise COUTURE, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	M. Sébastien MORO
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Jean-Yves GOGNET	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)
Mme Jennifer BEAUMONT	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM

Absent :

M. Tarek HAMMAN

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Michelle DAJON est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.53/06.24

Objet : Requalification du centre-ville
Acquisition foncière
Rachat auprès de l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN)
Parcelles cadastrées AL n°83, n°84, n°87 et n°88
Situées aux n°15 et n°13 rue du Havre
Annulation et remplace la délibération n°D.33/03.24 du 28/03/2024

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 27.06.2024

Délibération n°: D.53/06.24

Objet : Requalification du centre-ville
Acquisition foncière
Rachat auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN)
Parcelles cadastrées AL n°83, n°84, n°87 et n°88
Situées aux n°15 et n°13 rue du Havre
Annulation et remplace la délibération n°D.33/03.24 du 28/03/2024

Monsieur SZALEK rappelle que par la délibération n° D.33/03.24 du 28 mars 2024, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne a approuvé de procéder au rachat, auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) des parcelles cadastrées AL n°83, n°84, situées n°15 rue du Havre et n°87 & n°88, situées au n°13 rue du Havre, pour une surface totale de 211 m². Ces acquisitions s'inscrivent dans le cadre du portage foncier par l'EPFN, en vertu de la convention de portage du 6 juin 2011 et de son avenant du 8 mars 2018. Cette convention et son avenant précisent dans leur article 4 que, la collectivité s'engage à procéder au rachat desdites parcelles dans un délai de 5 ans. Par conséquent, ces acquisitions ayant eues lieu en 2019 il convient que la Commune procède à leur rachat en 2024.

Or, il s'avère que dans la délibération adoptée le 28 mars 2024, les frais afférents à ces portages ont été omis.

Il convient, par conséquent, de remplacer la délibération n°D.33/03.24 et de délibérer pour intégrer le montant des rachats et l'ensemble des frais afférents.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la convention de portage foncier signée, le 6 juin 2011 et son avenant signé le 8 mars 2018, entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville de Lillebonne,

Considérant qu'au regard des conventions de portage la Ville doit procéder au rachat des parcelles suivantes :

- AL n°83 & n°84, d'une surface de 128 m², situées n°15 rue du Havre, au prix de 55 000€ HT auquel s'ajoute 5 277,36 € de frais ainsi que la TVA,
- AL n°87 & n°88 d'une surface de 83 m², situées n°13 rue du Havre, au prix de 83 000€ HT auquel s'ajoute 6 546,41 € de frais ainsi que la TVA,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 27.06.2024

Délibération n°: D.53/06.24

Objet : Requalification du centre-ville
Acquisition foncière
Rachat auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN)
Parcelles cadastrées AL n°83, n°84, n°87 et n°88
Situées aux n°15 et n°13 rue du Havre
Annulation et remplace la délibération n°D.33/03.24 du 28/03/2024

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de retirer la délibération n°D.33/03.24 adoptée lors de la séance du 28 mars 2024,
- de procéder au rachat, auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN), des parcelles cadastrées :
 - AL n°83 & n°84, d'une surface de 128 m², situées n°15 rue du Havre, au prix de 55 000€ HT auquel s'ajoute 5 277,36 € de frais ainsi que la TVA,
 - AL n°87 & n°88, d'une surface de 83 m², situées n°13 rue du Havre, au prix de 83 000€ HT auquel s'ajoute 6 546,41 € de frais ainsi que la TVA,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à cette acquisition.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 21 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,


Michelle DAJON.